Procès-verbal de la 196e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 14 avril 2015, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames Chantale Perreault
Diane Raymond
Messieurs Marcel Côté
Louis Gendron
Michel Rouleau
Guy J. Vandandaigue

Absences motivées :

Mesdames Chantal Fournier
Francine Ranger

Participent également à l'assemblée :

Mesdames Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue
Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information
Louis Lavoie, directeur général adjoint
René Parent, directeur des grands chantiers

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame Hélène Pichette

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

<u>Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée</u> :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

196.1 <u>Adoption de l'ordre du jour</u> :

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Chantale Perreault,

CERL-150414-01 *« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

196.1 Adoption de l'ordre du jour
196.2 Adoption du procès-verbal de la 194e assemblée du comité exécutif
196.3 Adoption du procès-verbal de la 195e assemblée du comité exécutif
196.4 Suite(s) aux procès-verbaux
196.5 Orientations budgétaires 2015-2016
196.6 Budget d'investissement 2015-2016 :
a) Maintien d'actifs du parc immobilier
b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB)
196.7 Adjudication de contrats pour l'achat d'équipements pour le programme Techniques d'orthèses visuelles
196.8 Mandat au CCSR pour les équipements audiovisuels, tableaux numériques interactifs et autres accessoires audiovisuels
196.9 Mandat au CCSR pour la gestion des matières résiduelles
196.10 Réorganisation administrative au collège constituant de Terrebonne
196.11 Informations
196.12 Divers
196.13 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

196.2 <u>Adoption du procès-verbal de la 194e assemblée du comité exécutif</u> :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CERL-150414-02 *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 194e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le mardi 10 février 2015. »*

Adoptée à l'unanimité.

196.3 <u>Adoption du procès-verbal de la 195e assemblée du comité exécutif</u> :

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

CERL-150414-03 *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 195e assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 25 février 2015. »*

Adoptée à l'unanimité.

196.4 <u>Suite(s) aux procès-verbaux</u> :

Le directeur général fait part des suites qui ont été données aux différents dossiers.

196.5 <u>Orientations budgétaires 2015-2016</u> :

Il est prévu au Règlement de gestion financière que le conseil d'administration adopte, préalablement à la préparation des budgets, un document d'orientations budgétaires devant guider leur élaboration.

La directrice des ressources financières présente ce document pour l'année 2015-2016.

Attendu que le document d'orientations budgétaires tient compte des orientations du Plan d'action stratégique et des plans de réussite du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu qu'il se base sur les principes généraux de planification budgétaire qui ont cours au Cégep régional depuis plusieurs années auxquels se sont ajoutés les principes dans un contexte de compressions budgétaires;

Attendu la consultation du CRPC;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CERL-150414-04 *« Il est résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption du document d'orientations budgétaires 2015-2016 tel que préparé par la direction des ressources financières. »*

Adoptée à l'unanimité.

196.6 <u>Budget d'investissement 2015-2016</u> :

a) Maintien d'actifs du parc immobilier :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

L'allocation 2015-2016 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2014-2015.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEESR auprès du Conseil du trésor pour l'année 2015-2016.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2014-2015 annoncée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) est de l'ordre de 3 197 900 $;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2015-2016 pour le maintien d'actifs du parc immobilier et que tout porte à croire que l'allocation 2014-2015 sera reconduite;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Chantale Perreault, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

CERL-150414-05 *« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2015-2016 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2014-2015, soit 3 197 900 $. »*

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB) :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

L'allocation 2015-2016 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2014-2015.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2014-2015 annoncée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) est de l'ordre de 1 851 600 $;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2015-2016 pour le renouvellement du parc mobilier et que tout porte à croire que l'allocation 2014-2015 sera reconduite;

Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le MEESR;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-150414-06 *« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2015-2016 – Renouvellement du parc mobilier sur la base des montants accordés en 2014-2015, soit 1 851 600 $. »*

Adoptée à l'unanimité.

196.7 <u>Adjudication de contrats pour l'achat d'équipements pour le programme Techniques d'orthèses visuelles</u> :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

Un appel d'offres public pour l'achat d'équipements pour le programme Techniques d'orthèses visuelles offert au collège constituant de L'Assomption a été publié le 3 mars dernier. Cet appel d'offres était divisé en quatre lots distincts. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 20 mars 2015. Trois soumissions ont été reçues dans les délais impartis, sauf pour le lot #4 pour lequel deux seuls soumissionnaires se sont manifestés.

L'analyse des conditions d'admissibilité et de conformité des soumissions a été effectuée par le Service de l'approvisionnement. Des experts ont procédé à une analyse de conformité des équipements proposés.

Attendu le processus d'appel d'offres public tenu pour l'achat d'équipements pour le programme Techniques d'orthèses visuelles offert au collège constituant de L'Assomption;

Attendu que cet appel était divisé en quatre lots distincts;

Attendu les trois soumissions déposées dans les délais prescrits pour les lots #1, #2 et #3;

Attendu les deux soumissions déposées dans les délais prescrits pour le lot #4;

Attendu les analyses de conformité effectuées par les experts et le Service de l'approvisionnement;

Attendu qu'un même fournisseur est recommandé pour les lots #1 et #2 et que le montant de dépenser se situe séparément à l'intérieur des pouvoirs du directeur général, mais que le cumul de ces lots relève des pouvoirs du comité exécutif;

Attendu qu'un même fournisseur est recommandé pour les lots #3 et #4 et que le montant de dépenser de ces lots se situe cumulativement à l'intérieur des pouvoirs du directeur général;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

CERL-150414-07 *« Il est résolu d'octroyer les contrats pour l'achat des équipements pour le programme Techniques d'orthèses visuelles compris dans les lots #1 et #2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Instruments ophtalmiques Innova », pour un montant total de 119 374,28 $ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 20 mars 2015. »*

Adoptée à l'unanimité.

196.8 <u>Mandat au CCSR pour les équipements audiovisuels, tableaux numériques interactifs et autres accessoires audiovisuels</u> :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre la possibilité de se joindre à un appel d'offres public pour l'acquisition d'équipements audiovisuels, de tableaux numériques interactifs et autres accessoires audiovisuels.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1er octobre 2008 et des règlements qui en découlent, le CCSR doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

Dans le cadre du contrat à intervenir, le CCSR vise à regrouper les besoins des organismes afin d'octroyer un ou plusieurs contrats pour l'acquisition d'équipements audiovisuels, de tableaux blancs interactifs et autres accessoires audiovisuels. Selon le groupe de produits négociés, cet appel d'offres vise les manufacturiers qui pourront, par la suite, nommer des revendeurs autorisés pour chacune des régions et, d'autre part, vise les revendeurs des produits pouvant desservir chacune des régions.

Le contrat sera valide pour une période initiale de 15 mois à compter du 1er juillet 2015 avec une possibilité de renouvellement jusqu'à 24 mois, et ce, après évaluation. L'engagement financier estimé pour ce mandat est de l'ordre de 45 000 $ par année.

Attendu que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre aux cégeps la possibilité de se joindre à un appel d'offres public pour l'acquisition d'équipements audiovisuels, de tableaux numériques interactifs et autres accessoires audiovisuels;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par le CCSR;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de Mme Chantale Perreault, dûment appuyée par M. Louis Gendron,

CERL-150414-08 *« Il est résolu de mandater le CCSR pour aller en appel d'offres public pour l'acquisition d'équipements audiovisuels, de tableaux numériques interactifs et autres accessoires audiovisuels, pour une période initiale de 15 mois à compter du 1er juillet 2015 avec une possibilité de renouvellement jusqu'à 24 mois. »*

Adoptée à l'unanimité.

196.9 <u>Mandat au CCSR pour la gestion des matières résiduelles</u> :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

Le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre la possibilité de se joindre à un appel d'offres public pour la gestion des matières résiduelles.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1er octobre 2008 et des règlements qui en découlent, le CCSR doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

L'objectif de cet appel d'offres consiste à la mise sous contrat des activités de location ou d'acquisition de conteneurs divers, de leur déglaçage, leur nettoyage ou leur grattage, la levée des conteneurs, le transport vers les sites d'enfouissement, de récupération ou de compostage, ainsi que le retour du conteneur à sa localisation d'origine lorsque requis. De plus, il y aura possibilité de louer des conteneurs gros formats pour y déposer des matériaux de construction à disposer lors de travaux d'importance.

Le contrat sera valide pour une période initiale de trois ans à compter du 1er juillet 2015. Il pourra être renouvelé pour une période additionnelle de deux ans, et ce, après évaluation. L'engagement financier estimé pour ce mandat est de l'ordre de 30 000 $ par année.

Attendu que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre aux cégeps la possibilité de se joindre à un appel d'offres public pour la gestion des matières résiduelles;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par le CCSR;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

CERL-150414-09 *« Il est résolu de mandater le CCSR pour aller en appel d'offres public pour la gestion des matières résiduelles, pour une période initiale de trois ans à compter du 1er juillet 2015, avec une possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de deux ans. »*

Adoptée à l'unanimité.

196.10 <u>Réorganisation administrative au collège constituant de Terrebonne</u> :

Le directeur général et le directeur du collège constituant de Terrebonne présentent le dossier et répondent aux questions des membres.

Comme suite à l'annonce du départ à la retraite d'un cadre en juin prochain, la direction du collège constituant de Terrebonne a procédé à une analyse rigoureuse de son plan d'effectifs.

Une nouvelle répartition des responsabilités entre les cadres du collège permettrait d'améliorer l'efficacité et l'efficience de certains services. Ainsi, des responsabilités plus importantes pourraient être confiées à la titulaire du poste d'agente d'administration (ADM2) en rehaussant sa classification d'emploi à un poste d'adjointe administrative (ADM4).

Attendu le départ à la retraite d'un cadre du collège constituant de Terrebonne prévu en juin prochain;

Attendu les travaux d'analyse du plan d'effectifs réalisés par la direction du collège;

Attendu qu'une nouvelle répartition des responsabilités entre les cadres du collège permettrait d'améliorer l'efficacité et l'efficience de certains services;

Attendu les responsabilités accrues qui pourraient être confiées à un cadre de niveau ADM4 (adjoint administratif);

Attendu que l'agente d'administration (ADM2) possède la formation requise et les compétences pour relever ce défi;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

CERL-150414-10 *« Il est résolu d'autoriser le reclassement du poste d'agent d'administration (ADM2) détenu par Mme Josée Dupas-Pelletier en un poste d'adjoint administratif (ADM4), et ce, rétroactivement au 13 avril 2015. »*

Adoptée à l'unanimité.

196.11 <u>Informations</u> :

Le directeur général mentionne que la Fédération des cégeps initiera des interventions publiques afin de dénoncer les compressions budgétaires.

La direction du Cégep régional de Lanaudière prévoit tenir un point de presse au lendemain du conseil d'administration du 21 avril afin d'informer la communauté des impacts de la nouvelle compression budgétaire sur notre budget de fonctionnement 2015-2016.

196.12 <u>Divers</u> :

Sans objet.

196.13 <u>Levée de l'assemblée</u> :

La séance est levée à 17 h 20.

…… ……

Président Secrétaire de l'assemblée